



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : CRAT/12/AV.111  
BB

Le 27 mars 2012

**Avis de la CRAT relatif au rapport urbanistique et  
environnemental portant sur la mise en œuvre de la ZACC  
« Avon-Les-Roches » à BRUGELETTE**

Conformément à l'article 33 §3 du CWATUPE, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC).

**1. CONTEXTE DU PROJET**

Brève description du projet : Mise en œuvre de la ZACC, d'une superficie de 3,3625 hectares, en vue de l'affecter en zones de logement (84 logements prévus)

Demande : Rapport urbanistique et environnemental

Localisation : le long de la RN 56 qui relie Ath à Mons

Demandeur : Commune de Brugelette

Autorité compétente : Conseil communal de Brugelette

Date de réception du dossier : 27 février 2012


## 2. AVIS

### **La CRAT remet un avis défavorable sur le projet de mise en œuvre de la ZACC « Avon-Les-Roches » à Brugelette.**

La CRAT estime que l'urbanisation de cette ZACC n'est pas prioritaire pour les raisons suivantes :

- Le rapport urbanistique et environnemental signale qu'il existe encore des disponibilités foncières (51,33 hectares) au sein des zones d'habitat et des zones d'habitat à caractère rural de la commune ;
- Le site de l'ancienne sucrerie, d'une superficie de près de 50 hectares, pourrait faire l'objet d'une réhabilitation afin de permettre un aménagement multifonctionnel (habitat, activités économiques, services...). Ce site a également comme intérêt d'être situé au centre de Brugelette ;
- La mise en œuvre du solde de la ZACC n°2 semble plus opportune au vu de sa proximité du centre de Brugelette, des commerces et de la gare.

La CRAT relève également que la mise en œuvre de la ZACC « Avon-Les-Roches » ne s'inscrit pas dans une redensification du centre de la commune. Elle participera en effet à un phénomène de glissement du centre urbain vers le sud de la ligne de chemin de fer et orienté vers la nationale, alors que la majorité des activités se situe au Nord.



Pierre GOVAERTS,  
Président